



Référentiel

« Accueil Vélo Ventoux »

- Hébergements touristiques 
 - Loueurs de vélos 
 - Réparateurs de vélos 
 - OTSI 
- Sites de visite et de loisirs, caves et domaines 
 - Restaurants 
 - Artisans et producteurs
- Guides et accompagnateurs vélo
- Taxis et agences de voyage

Organisme évaluateur

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux / SMAEMV

830 Avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS
Lise COLLIN - Chargée de mission vélotourisme et VTT
lise.collin@smaemv.fr - Tél. : 06 70 17 23 40



Organisme évaluateur délégué

Association Touristique de la Destination Mont Ventoux / ATDMV

c/o Mairie 301 Avenue Barral des Baux 84410 BEDOIN
Daisy FROGER-DROZ - Présidente de l'ATDMV
adherents@destination-ventoux.com - Tél. : 06 75 44 13 04



Engagement

- Signature d'un engagement
- Adhésion financière à l'Association Touristique Destination Mont Ventoux (ATDMV)
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



Types d'hébergements concernés :

- Hôtels et résidences hôtelières
- Hébergements collectifs (auberges de jeunesse, gîte de groupe, gîte d'étape...)
- Chambres d'hôtes
- Gîtes / Meublés de tourisme
- Campings
- Résidences de tourisme/Village vacances

Sont concernés les établissements proposant une prestation à la semaine ou à la nuitée.

PREREQUIS

Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

La marque Accueil vélo est attribuée aux hébergements touristiques classés selon les normes nationales propres à chaque catégorie.

- **Pour les gîtes/meublés** : être classé auprès d'Atout France ou labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire : *Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil*
- **Pour les chambres d'hôtes** : être labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire : *Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil et Chambre d'hôtes Référence®*
- **Pour les hébergements collectifs** (accueil de jeunes, gîtes de groupes, gîtes d'étape) : être labellisé Gîte de France quand cela est possible. A défaut, être en règle avec les normes de sécurité/incendie/accessibilité et accueil de jeune public.
- **Pour les autres catégories d'hébergements** : être classé auprès d'Atout France, selon les normes nationales propres à chaque catégorie.

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre l'hébergement et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur)

ACCUEIL

Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

- Manifester une attention particulière au touriste à vélo à son arrivée ou au retour de circuit (par exemple, offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée – pack pour les campings)

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique, activités de loisirs, culturelles et sportives)
 - informations utiles (horaires train et bus, OT/SI, météo, arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès aux massifs...)
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)

- coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Critères optionnels :

Informez sur les possibilités de sorties à vélo (sorties à vélo proposées par le territoire)

Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h minimum)

Proposer aux touristes à vélo :

- le règlement de la facture la veille au soir du départ
- un petit déjeuner à partir de 6h30 le jour du départ

Avoir des bases d'anglais et/ou d'allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

SERVICES

Informez les touristes à vélo sur les conditions météorologiques

Pouvoir proposer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)

- L'établissement doit pouvoir proposer un service de transfert de bagages vers le lieu d'hébergement suivant, par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur (taxi...)
- A défaut, l'hébergeur devra assurer lui-même le transfert des bagages.

Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)

- A la demande du client, l'hébergeur devra contacter un autre prestataire hébergement ou taxi par exemple pour aider le touriste à vélo dans sa démarche de réservation

Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)

- Mettre à disposition des touristes à vélos les équipements nécessaires afin qu'ils puissent réaliser le lavage (machine à laver ou bac de lavage) et le séchage de leurs vêtements
 - Machine à laver le linge ou évier pour laver le linge à la main
 - Sèche-linge ou local pour faire sécher

Mettre à disposition des touristes à vélo un service de location de vélos et accessoires vélo sur place ou à proximité (payant ou gratuit)

- L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition des touristes des accessoires vélos sur place : casque homologué, antivol, kit de réparation (rustine, clé à lène, démonte pneu ...), sacoches, porte-gourde, remorque, etc.
Info plus : pour les familles, disposer de sièges-bébé (moins de 3 ans), de casques enfants, de remorques et de troisième roue sera fortement apprécié.
- A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer au touriste à vélo le point de location le plus proche ou de se faire livrer le matériel sur place. Le délai requis de réservation sera de 48H.

Critères optionnels :

Faciliter l'accès à internet (gratuit ou payant)

- L'hébergeur doit permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où il peut le faire

Assurer le dépannage des touristes à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)

- Être en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité de l'hébergement (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxi)

Assurer le transfert arrivée et/ou départ des touristes à vélo (gratuit ou payant)

- L'hébergeur doit être en mesure d'assurer le transfert de ses clients de la gare / aéroport au lieu d'hébergement (gratuit ou payant)
- A défaut, l'hébergeur devra contacter un autre prestataire, taxi par exemple pour réaliser la prestation

EQUIPEMENTS

Être équipé d'un abri à vélos sécurisé facilement accessible

- L'hébergement doit disposer d'un abri sécurisé (soit au minimum un lieu couvert et fermé) sur place ou à proximité immédiate (moins de 300 mètres) afin de pouvoir entreposer les vélos

Mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries

- L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition du touriste à vélo un kit complet de réparation en cas de petite avarie (matériel de crevaison, câble de frein, jeu de clés classiques taille 6 à 17 et clés à 6 pans, huile, pompe à pied)

Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos

- L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélo un espace équipé ou au minimum un équipement spécifique (jet d'eau, brosse) pour le nettoyage des vélos

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique à proximité de l'abri vélo
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Pour les chambres d'hôtes : Offrir un espace détente

- Disposer d'un espace salon favorisant la détente et l'échange. Cet espace n'est pas obligatoirement un espace dédié

Critères optionnels :

Disposer d'un espace réservé pour les voitures en « garage mort »

- L'hébergeur doit réserver un espace (emplacement ou garage – gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance

Pour les campings : Disposer d'emplacements dédiés aux touristes à vélo

- Aménager des espaces dédiés aux touristes à vélo :
 - avec tables et bancs (fixes ou amovibles)
 - avec lices en bois pour poser les vélos
- Proposer des espaces communs pratiques et conviviaux (coin cuisine ou type « salle hors sac » avec réchaud ou four micro-ondes) afin de faciliter la préparation des repas et les échanges entre clients

PRESTATIONS DE RESTAURATION

Offrir un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo

(Sauf campings et meublés de tourisme)

- Proposer un petit déjeuner complet et adapté à l'effort (pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel, etc) à partir de 6h30 sur demande

Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité

- Possibilité de se restaurer sur place (minimum coin cuisine avec réchaud et micro-ondes)
- Ou possibilité de se restaurer à proximité (restaurant ou épicerie à moins de 1 km)
- au-delà de 1 km : assurer le transfert vers le restaurant ou le commerce le plus proche. A défaut d'assurer cette prestation lui-même, l'hébergeur fera appel à un prestataire extérieur (taxi par exemple)

Critère optionnel :

Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (sauf campings et meublés de tourisme)

- *L'hébergeur doit être en mesure de faire préparer par un prestataire extérieur (traiteur, boulangerie...) un panier repas sur demande du client*



PREREQUIS

Le professionnel doit pouvoir proposer la location de vélos à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre le magasin du loueur et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet du loueur de vélos)

PARC DE VELOS ET ACCESSOIRES

Type de vélos

Le loueur doit posséder un parc à vélo composé du matériel suivant :

- Vélos tout chemin ou vélos de randonnée de bonne qualité et en bon état de fonctionnement
 - 18 vitesses minimum : triple plateau, vitesses indexées et au moins 6 pignons
 - marqués par le fabricant
 - modèles homme, femme et enfant
- Des casques homologués pour une utilisation urbaine ou comme moyen de déplacement sur de courtes distances.
- Nous préconisons des VTC ou randonneuses et VTT

Quantité : 40 vélos minimum avec régime transitoire dérogatoire (20 vélos)*

A défaut de disposer de ce nombre, possibilité de partenariat avec un autre professionnel du cycle pour atteindre cette capacité

(*) Le signataire s'engage à disposer de 40 vélos à l'échéance de 2 ans

Renouvellement régulier du parc de vélos

Assurez-vous de fournir au touriste à vélo avant son départ :

- Casque (dans le cadre de la location, il doit être recommandé. Le client doit signer une décharge s'il ne veut pas)
- Une trousse de réparation (rustine, clé à l'axe, pompe ou bombe anti crevaison, etc.)
- Un antivol

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- Le loueur doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique à proximité de l'abri vélo
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Critères optionnels :

Proposer la location de vélos assistance électrique, de tandem et de 3^{ème} roue

Pour la location de vélos assistance électrique, offrir la possibilité de partir avec une batterie de rechange et indiquer les points de rechargements possibles sur les circuits

Vous pouvez aussi fournir au touriste à vélo avant son départ, porte-bagages, porte-bébé, sacoches, remorque, porte-carte

ACCUEIL

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour dans un espace d'accueil

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Visibilité commerciale

- Avoir une enseigne valorisant l'activité de location de vélos, une adresse mail et un site Internet ou réseau social

Période d'ouverture

- La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 6 mois dans l'année, du 1er avril au 30 septembre minimum
- En haute saison (juin, juillet, août), ouverture 7/7j de 9h à 19h. L'astreinte téléphonique en cas d'absence est indispensable.

Informers les touristes à vélo sur les conditions météorologiques

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

SERVICES

Contractualiser la location et demander une caution

Assurer le dépannage des touristes à vélo, clients de votre magasin (gratuit ou payant)

- Être en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité du magasin (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un autre prestataire (réparateur, taxi)

Etre en mesure de fournir des informations spécifiques aux itinéraires cyclables

- Connaissance des circuits proches
- Proposer des fiches itinéraires gratuites (si elles existent)
- Proposer à la vente des cartes ou topo-guides

Travailler en réseau avec les autres prestataires touristiques concernés par l'accueil des touristes à vélo

Critères optionnels :

Proposer le transfert des bagages, des vélos et des touristes jusqu'au départ et/ou arrivée de la balade (gratuit ou payant)

- *A défaut d'assurer cette prestation lui-même, le loueur fera appel à un prestataire extérieur (taxi par exemple)*

Consigne à bagages

- *Proposer aux touristes à vélo de laisser leurs bagages le temps de la balade*

Faciliter le stationnement

- *Proposer le stationnement de véhicules pendant plusieurs jours. A défaut, indiquer les parkings voitures et camping-cars courte et longue durée les plus proches*

Vente de matériel vélo

Organiser des randonnées accompagnées

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

- *Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, lui indiquer où il peut le faire*



PREREQUIS

- Le professionnel être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé
- QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP obligatoire). Possibilité d'accepter un réparateur avec expérience s'il s'engage à suivre une formation de 1 à 3 jours)

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre l'atelier et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur)

ATELIER/LOCAUX

Espace d'accueil : un espace d'attente, même de petite dimension, est apprécié (un atelier mobile pourra être accepté s'il est équipé de quoi rendre l'attente agréable)

Affichage des tarifs (forfait intervention et déplacement).

Au minimum doivent être affichés :

- coût horaire de main d'œuvre
- coût déplacement
- forfait des réparations courantes
- majoration éventuelle

Critères optionnels :

Le prestataire pourra proposer une solution pour le nettoyage des mains (lavabo, lingette, savon noir...)

Une boisson pourra être proposée, gratuite ou payante (Fontaine à eau, distributeur automatique, eau du robinet, café...)

Consigne à bagages, le temps de l'intervention

VISIBILITE COMMERCIALE

Avoir une enseigne valorisant l'activité de réparation et d'entretien des vélos, une adresse mail et un site Internet ou réseau social

Afficher le numéro de téléphone ainsi que les horaires d'ouverture de l'atelier

PERIODE D'OUVERTURE

Du 1^{er} avril au 30 septembre minimum

- Une fermeture de 15 jours pour congés annuels est tolérée. Dans ce cas les coordonnées du réparateur le plus proche devront être indiquées en vitrine.

En haute saison (juillet, août), ouverture 6/7j

- En cas d'absence de l'atelier (contrainte de l'activité telle que dépannage sur le terrain), la possibilité d'être joint par téléphone est indispensable (au minimum sur un n° de mobile et non un répondeur). Afin de garantir un service final optimal au client, les solutions alternatives possibles à l'initiative du réparateur sont : renvoi vers un partenaire Accueil Velo ou autre, RDV pris avec le client pour intervention, panneau apposé sur la porte du local commercial mentionnant le numéro de portable du prestataire.

SERVICES / PRESTATIONS

Réparation et entretien de tout type de vélos

Privilégier la réparation dans le délai le plus court possible

- Le prestataire propose plusieurs créneaux quotidiens pour les réparations express, rapides, la réparation s'effectuant sur le champ.

En cas d'immobilisation du vélo, une solution sera proposée au besoin du client

- Soit acheminement du cycliste vers l'étape suivante (par taxi, transport en commun ou par l'hébergeur Accueil Velo...), soit mise à disposition d'un vélo, ou renvoi vers un loueur AV de préférence

Critères optionnels :

Vente de matériel de vélos. Exemples : vêtements de pluie, lunettes, éclairage, antivols, kit de réparation, chambres à air, bagageries...

Assistance dépannage (sous forme de prestation gratuite ou payante)

- Par le réparateur lui-même
- A défaut, le réparateur devra fournir les coordonnées d'un partenaire qui propose ce service

ACCUEIL DES CLIENTELES ETRANGERES

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

Mettre à disposition un schéma légendé de vélo en anglais charté Accueil vélo

CONNAISSANCE DES ITINÉRAIRES ET DES PARTENAIRES

Etre en mesure de fournir des informations spécifiques aux itinéraires cyclables

- Connaissance des circuits proches

Travailler en réseau avec les autres prestataires touristiques concernés par l'accueil des touristes à vélo

Etre en mesure de renseigner le client sur les activités et services à proximité où le client pourra se rendre pendant la réparation

- Connaître les coordonnées et horaires d'ouverture de l'OT le plus proche, de la laverie automatique...

Mise à disposition de documentation touristique

- Documentation sur les itinéraires cyclables et le réseau Accueil Velo (en fonction de l'existant)

AUTRES PRESTATIONS

Critères optionnels

Vente de topo-guides ou cartes

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel électrique (Recharge de batterie des VAE, GPS, tablette ...)

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

PREREQUIS

Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre l'établissement et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur)

Critère optionnel :

Signalétique d'accès indiquant l'accès le plus sécurisé et agréable pour se rendre à l'Office de tourisme ou au Syndicat d'initiative depuis l'itinéraire cyclable

EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Disposer d'un parking à vélo à moins de 300m de l'établissement

- Quantité : 6 à 8 places minimum
- Type de matériel arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)

Critère optionnel :

Localisation : plus proche que le stationnement automobile. Les arceaux doivent être dans le champ de vision du touriste à vélo. Cela lui permet de laisser ses sacs à dos à vue.

Mise à disposition d'un point d'eau potable et de sanitaires dans les espaces communs ou à proximité immédiate de la structure

Critère optionnel :

Signalés et/ou visibles depuis l'OT/SI

Informations visibles depuis l'extérieur de l'établissement

- En cas de fermeture, afficher les coordonnées de l'Office de tourisme ou Syndicat d'initiative ouvert le plus proche (adresse et n° de téléphone), à défaut, celles des hébergements et loueurs de vélos à proximité
- Indiquer les numéros d'urgence

INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT / ACCUEIL

Informations à mettre à disposition

Documentation générale :

- bulletin météo a 3 jours
- localisation du point d'eau potable et des sanitaires les plus proches
- horaires de train acceptant les vélos, horaires de bus et coordonnées des taxis acceptant les cyclistes avec ou sans vélo
- parkings voitures et camping-cars courte et longue durée les plus proches

- adresses de consignes a bagages a proximite (gratuites ou payantes)

Documentation spécifique :

- une liste des loueurs et réparateurs de vélos Accueil Velo situés a proximité de l'itinéraire,
- une liste des hébergements du réseau Accueil Velo,
- les documents existants dédiés aux itinéraires cyclables (gratuits ou payants)

Critère optionnel :

Intégrer le tracé de l'itinéraire cyclotouristique dans les cartes et plans de la commune et dans les documentations de l'OT/SI (cartes touristiques, cartes intégrées dans les guides touristiques)

Conseils aux touristes à vélo

- Le réseau cyclable : itinéraires, accès, difficulté des parcours, localisation des aires d'arrêt
- Les services supplémentaires en fonction de l'existant : guides type GPS, visites audioguidées grâce a des téléchargements MP3, sorties à vélo organisées sur le territoire.

AUTRES SERVICES

Mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés taille 6 à 17 et à 6 pans, pompe à pied)

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...



Sont concernés par cette catégorie : les châteaux, parcs de loisirs, musées, caves et domaines viticoles...

PREREQUIS

Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

L'établissement doit être un site de visite ou de loisirs proposant un accueil physique

L'amplitude d'ouverture du site doit être de 50 jours / an minimum, dont les mois de juillet et d'août

Pour les caves et domaines

- L'établissement doit être labellisé « Accueil », soit par Inter Rhône (1, 2 ou 3 feuilles), soit par l'OTI Provence Rhône (charte Site remarquable du goût).

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre le site de visite ou de loisirs et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur)

EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Parc de stationnement vélo

- Quantité : 6 à 8 places minimum
- Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)
- Localisation : plus proche que le stationnement automobile

Critères optionnels :

Panneau informatif visible de l'extérieur de l'établissement

- **Contenu** : informations minimales, réparateurs / loueurs de vélos, coordonnées de l'Office de tourisme ou du Syndicat d'initiative le plus proche
- **Localisation** : sur le parking à vélos
- **Langues** : traduction en anglais

INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Mise à disposition d'un point d'eau potable et de sanitaires dans les espaces communs

Documentation vélo existante dédiée aux itinéraires cyclables

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Pour les caves et domaines

Possibilité de livraison des achats

- Etre en mesure de livrer les achats du touriste à vélo à l'hôtel ou au domicile (gratuit ou payant)

Critères optionnels :

Consigne à bagages gratuite ou payante

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, leur indiquer où il peut le faire



PREREQUIS

Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

L'organisme évaluateur peut restreindre l'usage de la marque « Accueil Vélo » à des établissements sélectionnés en fonction de labels, chartes de qualité, réseaux...

Il pourra également décider d'en restreindre le champ à des restaurants obéissant à des démarches régionales spécifiques, comme celles visant à favoriser les circuits-courts et les produits frais et bio.

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre le restaurant et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur)

EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Parc de stationnement vélo

- Quantité : 6 à 8 places minimum
- Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)

Critères optionnels :

Panneau informatif visible de l'extérieur de l'établissement

- **Contenu** : informations minimales, réparateurs / loueurs de vélos, coordonnées de l'Office de tourisme ou du Syndicat d'initiative le plus proche
- **Localisation** : sur le parking à vélos
- **Langues** : traduction en anglais

INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT/ACCUEIL

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseils sur les itinéraires vélo et le réseau cyclable
- Conseil sur les sites de visites, hébergements, loueurs et réparateurs de vélos...

Critères optionnels :

Mettre à disposition de la documentation touristique en plusieurs langues

PRESTATIONS DE RESTAURATION

Etre en mesure de fournir des menus adaptés aux touristes à vélo

- Proposer une formule rapide (assiette complète et dessert par exemple)
- Servir des verres d'eau sur demande

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

Amplitude horaire : 11h30 - 14h30

Privilégier une restauration de qualité (circuits courts, bio, produits frais...)

AUTRES SERVICES

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Critères optionnels :

Donner la possibilité de suspendre des vêtements mouillés

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où ils peuvent le faire

Kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés standard, huile, pompe à pied)

Consigne à bagages gratuite ou payante

PREREQUIS

Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

L'établissement doit être un producteur ou un artisan proposant un accueil physique

L'amplitude d'ouverture du site doit être de 50 jours / an minimum, dont les mois de juillet et d'août

ACCES A L'ETABLISSEMENT

Mettre à disposition du client un itinéraire cyclable de liaison entre le producteur ou l'artisan et l'itinéraire (informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur)

EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Parc de stationnement vélo

- Quantité : 6 à 8 places minimum
- Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)
- Localisation : plus proche que le stationnement automobile

Critères optionnels :

Panneau informatif visible de l'extérieur de l'établissement

- **Contenu** : informations minimales, réparateurs / loueurs de vélos, coordonnées de l'Office de tourisme ou du Syndicat d'initiative le plus proche
- **Localisation** : sur le parking à vélos
- **Langues** : traduction en anglais

INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Mise à disposition d'un point d'eau potable et de sanitaires dans les espaces communs

Documentation vélo existante dédiée aux itinéraires cyclables

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Possibilité de livraison des achats

- Etre en mesure de livrer les achats du touriste à vélo à l'hôtel ou au domicile (gratuit ou payant)

Critères optionnels :

Proposer un panier pique-nique à base de produits locaux

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, leur indiquer où il peut le faire

PREREQUIS

Proposer des prestations de transport de personnes avec ou sans vélos, et/ou transport de bagages sur le ou les territoires concernés par le réseau

ACCUEIL

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.

Critères optionnels :

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

SERVICES

Harmonisation du coût du transport des bagages, des vélos et des personnes faisant du vélo, entre les membres du réseau

Livraison des bagages avant 17h

EQUIPEMENTS

Véhicules adaptés au transport des vélos, des personnes et des bagages

Critères optionnels :

Disposer de sièges auto et rehausseurs pour le transport de jeunes enfants

PREREQUIS

Proposer des prestations d'accompagnement sur le ou les territoires concernés par le réseau

Seuls les accompagnateurs titulaires d'un Brevet d'Etat ou brevet professionnel à jour peuvent faire partie du réseau

Ils doivent également posséder une carte professionnelle à jour et un n° de SIRET

ACCUEIL

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Critères optionnels :

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères.

La période d'activité doit être égale ou supérieure à 6 mois d'ans l'année

TARIFS

Ils affichent des tarifs accompagnement « Grand public » et de frais de déplacements communs à l'ensemble du réseau à la ½ journée et à la journée

PREREQUIS

Proposer des séjours sur les territoires concernés et incluant les membres du réseau

Posséder une immatriculation Atout France à jour.

ACCUEIL

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année.

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères.

SERVICES

Elaborer un carnet de route renvoyant sur les sites à visiter et les membres du réseau